

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absents : **11**

- dont suppléés : **3**

- dont représentés : **8**

Votants : **26**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (arrivée à la question n°11), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (arrivé à la question n°6), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

**EXCUSES** : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.**

## Délibération n°2021/159

### **OBJET : SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION SEOLANE.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que l'Association Séolane, créée en mars 2011 et installée Quartier du 11<sup>ème</sup> BCA à Barcelonnette, a pour but d'être un acteur du développement de la culture scientifique sur le territoire en organisant des rencontres et des conférences ;

**CONSIDERANT** qu'elle propose à cet effet des projections et des animations scientifiques ouvertes au grand public ainsi que des interventions dans les écoles ;

**CONSIDERANT** qu'elle organise du 13 au 15 Octobre prochain un colloque pluridisciplinaire intitulé « Les Journées de Séolane » ;

**CONSIDERANT** que ce dernier sera l'occasion de mettre en avant la variété des chercheurs et des projets, pour lesquels, la Vallée de l'Ubaye est un sujet d'étude ;

**CONSIDERANT** que cet évènement permettra d'engager toujours plus l'Ubaye dans une dynamique de territoire exemplaire en matière de recherche scientifique ;

**CONSIDERANT** la demande de subvention présentée par ladite association, pour un montant de 2 000 € ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le 20 Septembre 2021 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-président délégué aux finances ;  
Après délibéré,

**A la majorité des membres présents,**

**M. BOUGUYON Yvan n'ayant pas pris part au vote pour lui-même ainsi que pour M. BARNEAUD Christophe dont il a le pouvoir,**

- **DECIDE** de verser une subvention de **2 000 €** à l'Association « SEOLANE ».
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal de la Communauté 2021.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

Séance du 28 septembre 2021